

**Conseil d'école
Mardi 7 mars 2023**

Présents :

Angélique CARDOSO, Laëtitia DENIZHAN, Toni DOMINGOS, Céline GIRAUT, Elodie DA GRAÇA, Müge KOSE, Frédéric GARCIA, Christelle MARTINS, Sandrine LARGER, Stéphanie SABATIER, Représentantes de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE.

Mme Jacqueline SAUNIER, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil D'école

Mme Hélène CORDOIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population

Magali BOUKHERS, Ingrid CORREIA, Céline BOELEN, Carine BATISTA, Anaïs RICHARD, Vanessa DEMEURE, Coralie MOIROD, Stéphanie GUIMARD, Nabila MEYBLUM, Anne-Cécile LOISELET, Tessa DUARTE, Sophie BAUBION, Céline PHONETHIPSVADS, Fanny BELLENGER, Nathalie POPHILLAT, enseignants

Gilles CEPPARO, psychologue scolaire

Anne-Claire MANGÉ, enseignante directrice de l'école

Absents :

Mme Mineau, enseignante

Excusés :

Mr NEIL, Inspecteur de la circonscription de Marolles en Brie

Mr Hatier, enseignant

Président de séance : Anne-Claire MANGÉ

Secrétaire de séance : Stéphanie GUIMARD

Ordre du jour :

- 1. Modifications des horaires de l'école**
- 2. Prévisions d'effectifs à la rentrée 2023 et carte scolaire**
- 3. Avancée des projets**
- 4. Coopérative**
- 5. Sécurité : retour sur l'exercice de mise en sûreté**
- 6. Plan PHARE**
- 7. Equipe d'animation temps périscolaire**
- 8. Usage des sanitaires**
- 9. Sondage portable.**

1. Modifications des horaires de l'école

Les travaux réalisés rue de Fougasse vont impacter les familles devant déposer leurs enfants à la maternelle avant de se rendre à l'école des Charmilles.

Afin de pouvoir faire le trajet sans encombre, le conseil d'école propose de changer les horaires de l'école. Nouveaux horaires :

Horaires modifiés	maternelle	élémentaire
Entrée matin	8h15 – 8h25	8h25 – 8h35
Sortie midi	11h20 – 11h25	11h30
Entrée après-midi	13h15 – 13h25	13h20 – 13h30
Sortie	16h20 – 16h25	16h35

Les horaires modifiés sont soumis au vote : Adopté à l'unanimité

La modification interviendra après la réunion publique qui a lieu le 20 mars.

Les familles seront informées par voie numérique (Educartable) ainsi que dans le cahier vert. Un affichage sera également placé devant l'école.

Nous observons de nombreux retards depuis la rentrée de janvier. Les familles ont été prévenues que la grille fermerait aux horaires indiqués. Les enfants en retard devront alors se présenter à la porte vitrée et attendre l'ouverture de celle-ci, qui aura lieu une fois que tous les élèves seront rentrés en classe.

2. Prévisions d'effectifs et carte scolaire

Actuellement	Prévisions rentrée 2023
83 CP	56 CP
71 CE1	83 CE1
60 CE2	71 CE2
74 CM1	60 CM1
67 CM2	74 CM2
355 élèves pour 14 classes	344 élèves pour 14 classes
25,35 élèves (moyenne/classe)	24,6 élèves (moyenne/classe)

Le projet de carte scolaire de la DSDEN ne prévoit pas de fermeture pour l'année scolaire 2023-2024. Depuis le début de l'année, nous avons enregistré 6 radiations suite à un déménagement et 4 admissions définitives.

La structure de l'école n'a pas encore été arrêtée. Comme cette année, les classes de CP et de CE1 ne devront pas avoir un effectif supérieur à 24 élèves.

3. Avancée des projets de classe

CP : participation au concours Plumes en herbe et au printemps des poètes

CE1 : projet arts avec le GPSEA, participation au printemps des poètes. Concours Koala des mathématiques

CE2-CM1 : participation au concours Plumes d'écoles. Animations scientifiques organisées par le GPSEA

CM1 : Opération Foot à l'école et printemps des poètes

CM2 : Projet cinéma et Chorale hebdomadaire

4. Coopérative

La vente des photos a rapporté 2440 € à l'école.

L'USEP a remboursé un car pris en juin 2022 dans le cadre des Jeux du Val de Marne : + 871 €

La coopérative finance les projets de classe : 1042, 32 € depuis le début de l'année.

Les frais relatifs à l'OCCE sont les suivants :

Cotisations OCCE : 678,60 €

Assurances : 94,25 €

Frais de tenue de compte : 13,20 € par mois

Au 6 mars 2023, le solde du compte est de : 7400.11 €

5. SÉCURITÉ

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

L'exercice a eu lieu le 5 décembre 2022. Le scénario est donné par l'académie de Créteil.

Il s'est effectué sans intervention des forces de l'ordre et sans intrusion réelle au sein de l'école.

Il faut toutefois noter que pendant cet exercice, l'école est fermée et aucune entrée/sortie d'élève ne peut avoir lieu.

Dès la phase d'alerte, Les enseignants s'assurent :

- du verrouillage de la porte de la classe
- de mettre tous les téléphones portables en mode silencieux
- du placement de mobiliers encombrants devant la porte (table, chaise, bureau, etc.) mais tout en permettant à d'autres personnes de s'y réfugier avant de fermer la porte
- du rassemblement des élèves derrière des protections (chaises, tables, etc.) – loin des murs et fenêtres
- de l'occultation des visuels (fenêtres, surfaces vitrées, etc.)
- de l'extinction des lumières
- du maintien du silence absolu

- de rassurer les élèves

Dans le cadre des exercices obligatoires liés à la prévention des risques et la préparation des écoles, un deuxième exercice aura lieu au cours du deuxième semestre de l'année scolaire 2022-2023. Il n'y a pas de scénario fourni par l'autorité académique. Il s'agira d'adopter une problématique locale : inondation, risque chimique, etc.

Un deuxième exercice incendie aura lieu au mois d'avril. Les élèves ne seront pas prévenus.

6. PHARE : programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Le programme PHARE est mis en place à l'école des Charmilles depuis l'année dernière. Il s'appuie sur la démarche suivante :



Beaucoup d'actions ont déjà été mises en place à l'école.

- Intervention sur les réseaux sociaux et les dangers d'Internet dans toutes les classes durant l'année 2021-2022, reconduit cette année dans les classes de CP.
- Séances en EMC sur le harcèlement dans toutes les classes durant l'année 2021-2022, en suivant une programmation par niveau, reconduit cette année.
- Intervention dans les classes de CM2 pour un rappel à la loi en ce qui concerne le cyberharcèlement.
- Collaboration avec la FCPE pour identifier les situations de harcèlement au sein de l'école.
- Entretiens avec les élèves concernés par des situations de harcèlement, mise en place de la grille de signaux faibles.
- Entretiens avec les familles concernées.
- Alerte au niveau de la circonscription pour les cas les plus urgents. Rédaction de faits établissements.

A venir :

- Conférence sur « Harcèlement et nouvelles formes de harcèlement sur les réseaux sociaux » le mardi 14 mars à la salle d'Orléans.
- Adhésion de l'école au programme Phare niveau 1 pour toutes les écoles de la circonscription, accompagnée de deux demi-journées de formation en mars et avril 2023. Suite à ces formations, 5 ambassadeurs (1 par niveau) seront à leur tour formés.

Les parents d'élèves demandent combien de cas ont été identifiés depuis la rentrée scolaire → 4 cas. Ils auraient aimé également que les familles soient « convoquées » à la conférence du 14 mars, mais cela n'est pas possible. Il y a donc chez les parents d'élèves une inquiétude sur le fait que les parents des élèves concernés par les réseaux sociaux ne viennent pas.

Les parents d'élèves évoquent des soucis à la sortie de l'école. Si les parents ne viennent pas voir l'équipe enseignante, il est très difficile de mettre en place le protocole du plan PHARE. Des échanges quotidiens ont lieu avec le périscolaire, les familles sont donc assurées de la bonne transmission des informations.

Un point sera fait avec la FCPE après la conférence.

Le plan PHARE et ses différentes actions seront présentés chaque année au premier Conseil d'école.

7. Equipe d'animation temps périscolaire

Les parents d'élèves signalent qu'il y a eu des problèmes d'ouverture de porte à l'accueil du matin. Cela est arrivé de manière ponctuelle lorsque la sonnerie était en panne. La mairie en parlera aux animateurs. Les parents d'élèves demandent pourquoi les grandes sorties des vacances scolaires ont toujours lieu le mercredi. La municipalité répond qu'il n'y a pas de jour prédéfini et qu'elle verra avec l'équipe d'animation.

Les parents d'élèves souhaitent que l'aide aux devoirs organisée par le Lions Club ait lieu également sur l'école élémentaire, et pas seulement à la maternelle. La municipalité réfléchit à une aide aux devoirs sachant que la demande est très forte.

8. Usage des sanitaires

Les parents d'élèves demandent s'il est vrai que les élèves doivent demander l'autorisation pour aller aux toilettes pendant les récréations.

- Cela est exact et fait partie du règlement des récréations. Cela permet de réguler le nombre d'élèves dans les toilettes et d'éviter ainsi les accidents ou les bagarres.

9. Sondage portable

Les parents d'élèves se demandent combien d'enfants ont un téléphone portable et un accès aux réseaux sociaux.

Monsieur Cepparo indique que sur la ville de Sucy en Brie, ce sondage a été réalisé et que 6 enfants sur 10 en moyenne y ont accès.

A l'école des Charmilles, dans les classes de CM2, seuls 3 enfants n'ont pas de portable.

10. Date du prochain conseil d'école : Lundi 12 juin 2023 à 18h15.

Remerciements aux participants à ce deuxième Conseil d'École.

À 19 h 40, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Compte-rendu rédigé par Anne-Claire MANGÉ directrice de l'école
à partir des notes prises par Stéphanie GUIMARD

La directrice de l'école

École Élémentaire d'Application
LES CHARMILLES
1 RUE DE ROCHOPT
94520 MANDRES-LES-ROSES
01 45 98 82 21
ce.0940679C@ac-criteil.fr

Anne-Claire MANGÉ

Représentant élu de la
liste FCPE



Angélique CARDOSO